VILLE DE
LA VERRIÈRE

PLU Intercommunal



Le PLUi de La Verrière dépend de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et est élaboré en collaboration avec les communes.

Le plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi) concerne sept villes. Celui-ci fixe les grandes orientations et les règles applicables en matière d’aménagement des normes à respecter en cas de construction.

Il détermine les zones urbaines, celles à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières du territoire.

Le PLUi, approuvé en conseil communautaire le jeudi 23 février 2017, concerne sept communes dont La Verrière. Le PLUi a été révisé en 2020 et modifié en 2023 afin de préciser certaines règles et de tenir copte de l'évolution des projets

Par délibération en date du 13 avril 2023, le Conseil Communautaire a décidé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant dans son périmètre les 12 communes membres de l'agglomération et tenant lieu du Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLUi-H).

Les enjeux du PLUi-H peuvent être résumés à :

- La poursuite du développement économique pour garantir son attractivité
- La mutation urbaine de certains secteurs
- La construction de logements pour permettre un parcours résidentiel complet
- Le développement des projets de mobilité durable
- La continuité des trames écologiques
- La préservation des réservoirs de biodiversités
- La diminution des îlots de chaleur urbain
- La consolidation de l'offre en équipements publics
- Le développement d'une agriculture urbaine de proximité
- La réduction des émissions de GES (gaz à effets de serre)
- Le développement de projets d'aménagement et de renouvellement urbains

La procédure d'élaboration du PLUi-H est en cours avec la réflexion actuelle propre à la définition du Programme d'Aménagement de Développement Durable.

Liens utiles

Le PLU Intercommunal (PLUI)

Contact

Service Urbanisme à la Mairie de La Verrière

mail : urbanisme@mairie-laverriere.fr

Tél : 01 30 13 76 00